



European  
Social  
Charter

Charte  
sociale  
européenne



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS  
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

**Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 314e session**

**SYNOPSIS**

**Date** 06/07/2020 – 10/07/2020

**Type d'activité** Monitoring

**Lieu** Strasbourg, France (Agora)

**Service** DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

**Origin/DG Remarks**

Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

**Objectif(s)**

- Examiner les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;
- Examiner l'évolution de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;
- Examen des rapports nationaux pour les conclusions XXII-1 (2020) de la Charte de 1961 et les conclusions 2020 ;

## Résulte

1. Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans :

*Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)*  
v. France  
Réclamations n°. 189/2020

Le Comité a adopté une décision sur le bien-fondé dans :

*Associazione Professionale e Sindacale (ANIEF)* v. Italie  
Réclamations n°. 146/2017

2. Les rapporteurs en charge des réclamations collectives pendantes devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement de la procédure et le Président a informé les décisions de procédure prises depuis la précédente session (articles 27 et 28 du Règlement) ainsi que les nouvelles réclamations enregistrées.
3. Le Sous-Comité a examiné les projets des conclusions en ce qui concerne rapports nationaux pour les Conclusions XXII-1 (2020) de la Charte de 1961 et les Conclusions 2020.
4. Le Comité a adopté le rapport sur les dispositions non-acceptées concernant la Roumanie et a examiné les modalités des prochaines réunions (2020) dans le cadre de la procédure sur les dispositions non acceptées.

**Conclusions/Suivi** Le Comité a chargé le Secrétariat :

- Notifier les décisions concernant les réclamations collectives selon la procédure habituelle ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires pendantes devant le Comité;
- de modifier le projet de conclusions conformément aux instructions du Comité et de le transformer en conclusions provisoires ;
- procéder aux rapports écrits restants et aux éventuelles réunions pour l'exercice 2020 sur les dispositions non acceptées.

**Participants**

Giuseppe PALMISANO Président  
Karin LUKAS, Vice-Présidente  
François VANDAMME, Vice-Président  
Eliane CHEMLA, Rapporteur général  
Petros STANGOS  
József HAJDÚ  
Krassimira SREDKOVA  
Raul CANOSA USERA  
Barbara KRESAL  
Kristine DUPATE  
Aoife NOLAN  
Karin Møhl LARSEN  
Yusuf BALCI  
Ekaterina TORKUNOVA  
Tatiana PUIU

**Secrétariat CdE**

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif  
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint